

VILLE DE THETFORD MINES LA PAGE MUNICIPALE



Vous voulez écrire au maire de Thetford Mines pour lui faire part de vos commentaires ? Faites-le à l'adresse suivante : 144, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 489, Thetford Mines (Qc) G6G 5T3 ou encore par courriel à maire@ville.thetfordmines.qc.ca

CABINET DE LA MAIRIE

C'EST LES VACANCES, PROFITEZ-EN POUR SORTIR!

C'est le temps des vacances, l'occasion parfaite d'aller voir ce qu'on fait de bien en ville et dans les municipalités environnantes. C'est le temps de sortir et de bouger un peu pour garder (ou reprendre) la forme. Profitez des 25 km de notre piste cyclable complètement asphaltée. Profitez des jeux d'eau qui sont accessibles à tous les jours de 9 h à 20 h ou encore des piscines publiques extérieures qui sont ouvertes gratuitement jusqu'au 9 août prochain de 13 h à 16 h et de 17 h à 19 h 30. Profitez des séances d'entraînement au parc Saint-Noël, du Marché public les samedis matin, des Mercredis musicaux à la Station des arts, des présentations de films en plein air dans le secteur Black Lake, des divers festivals, et j'en passe.

C'est également le temps de goûter la cuisine de nos restaurants, car nous n'avons rien à envier à personne de ce côté. C'est le temps de prendre votre temps et de profiter de la saison estivale. Le « Mot du maire » prend du même coup une pause et vous reviendra d'ici quelques semaines.

Bonnes vacances à tous!

Marc-Alexandre Brousseau, maire



LOISIRS ET CULTURE

NOUVEAU CAMP DE TRIATHLON

Il reste encore quelques places pour participer à un nouveau camp de triathlon qui aura lieu lors de la semaine du 13 juillet, à la piscine de la polyvalente de Thetford Mines. Pour plus d'information, composez le 418 338-8888, poste 0, ou écrivez à j.bourgault@ville.thetfordmines.qc.ca.

ASSISTEZ AUX MERCREDIS MUSICAUX



Durant toute la saison estivale, des musiciens de la région seront en prestation sur la scène extérieure de la Station des arts, située au 262, rue Notre-Dame Ouest, le mercredi soir dès 19 h. Venez en grand nombre encourager le talent d'ici!

L'HIBOUCOU EN TOURNÉE... DANS LES PARCS!



La bibliothèque *L'Hiboucou* sort de ses murs pour animer lors de quelques soirs de l'été dans les parcs de la ville de Thetford Mines. Il y aura pour l'occasion lecture de contes et période pour jouer à des jeux de société. Les prochaines sorties auront lieu... le **mardi 14 juillet** au parc Saint-Noël, le **mardi 21 juillet** au parc Appalaches et le **mardi 28 juillet** au parc Notre-Dame. Pour tout savoir, consultez le site Web de la Ville sous l'onglet *Événements*.



URBANISME

FAITES VOTRE DEMANDE DE PERMIS... POUR EFFECTUER DES RÉNOVATIONS

La saison estivale est parfaite pour effectuer des rénovations à un bâtiment, installer une clôture ou abattre un arbre. Pour ce faire, vous pouvez effectuer en tout temps une demande de permis en ligne via le site Web de la Ville sous l'onglet *Services aux citoyens / Service d'urbanisme*. Il est également possible de joindre un employé du service en composant le 418 335-2981 ou en se déplaçant au 2093, rue Notre-Dame Est.



SAINE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

SAVIEZ-VOUS QUE...

Une gestion responsable des matières résiduelles permet non seulement de poser un geste positif pour l'environnement, mais peut également faire diminuer les coûts. En effet, chaque tonne enfouie dans un site d'enfouissement coûte 109,35 \$, alors que chaque tonne envoyée à la récupération coûte 0 \$. À titre indicatif, la Ville de Thetford Mines a envoyé environ 11 000 tonnes au site d'enfouissement situé à Saint-Étienne-des-Grès en 2014, alors qu'environ 3000 tonnes ont été envoyées chez *Récupération Frontenac* pour être récupérées. Si, collectivement, 10 % des matières enfouies avaient été envoyées à la récupération, plus de 110 000 \$ auraient été économisés par la municipalité.



TRAVAUX PUBLICS,
DU GÉNIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR S'INSCRIRE AU CONCOURS MAISONS FLEURIES 2015



Les résidents de Thetford Mines qui ont le pouce vert sont invités à s'inscrire au Concours Maisons Fleuries 2015 d'ici ce vendredi 10 juillet. Cette année, deux volets s'offrent aux participants, soit celui participatif et un autre compétitif. Pour s'inscrire ou pour obtenir plus d'information, consultez le site Web de la Ville dans la section *Événements*, composez le 418 335-2981, poste 214 ou écrivez à maisonsfleuries@ville.thetfordmines.qc.ca.



AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné que, lors d'une séance ordinaire que tiendra le Conseil le **lundi 17 août 2015 à 20 h** dans la salle des délibérations du Conseil située à l'hôtel de ville de Thetford Mines, 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines, il statuera sur la demande de dérogation mineure concernant :

- 1) La propriété située au 1808, rue Marier. La demande vise à augmenter la superficie au sol maximale permise pour les bâtiments complémentaires à 130 mètres carrés lorsque prescrite à 98,28 mètres carrés, le tout afin de permettre l'agrandissement de l'abri-auto existant ainsi que l'ajout d'une remise.

Lors de cette séance, le Conseil entendra les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 30^e jour de juin 2015.

M^e Edith Girard, OMA greffière de la Ville

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA VILLE DE THETFORD MINES.

Tenue d'un registre pour demander un scrutin référendaire Règlement n° 547

AVIS EST DONNÉ QUE :

1. Lors d'une séance régulière du Conseil tenue le 6 juillet 2015, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement numéro 547 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de mise aux normes des infrastructures d'alimentation en eau potable du secteur Black Lake, comprenant notamment la mise aux normes des systèmes d'automation, le remplacement du centre de contrôle des moteurs, la rénovation d'un bâtiment technique et son aménagement extérieur, le déplacement de câbles de fibre optique et la mise aux normes de la mécanique des procédés dans les différents réservoirs du réseau. »

En vertu du règlement numéro 547, le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux suivants :

- Mise aux normes des infrastructures d'alimentation en eau potable du secteur Black Lake;
 - Mise aux normes des systèmes d'automatisation;
 - Remplacement du centre de contrôle des moteurs;
 - Rénovation d'un bâtiment technique et son aménagement extérieur;
 - Déplacement des câbles de fibre optique;
 - Mise aux normes de la mécanique des procédés dans les différents réservoirs du réseau.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Thetford Mines peuvent demander que le règlement n° 547 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
 3. Ce registre sera accessible de **9 h 00 à 19 h 00, le 15 août 2015**, au bureau de la greffière, Hôtel de Ville, au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.
 4. Le nombre de demandes requises pour que le règlement no 547 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de cinq cents (500). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement no 547 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
 5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé dans la salle du Conseil, le 15 juillet 2015 à 19 h 01.
 6. Le règlement peut être consulté au bureau de la greffière, 144 rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines, les 8, 9, 10, 13 et 14 juillet 2015 de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le 15 juillet 2015 de 9 h à 19 h, sans interruption.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité (les mêmes conditions s'appliquent pour chacun des règlements) :

Toute personne qui, le 6 juillet 2015, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la Ville et être domiciliée depuis au moins six mois au Québec **et**
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois ;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Ville, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit

de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir été désignée par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 6 juillet 2015, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, et n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

PRENEZ NOTE que lors de la période d'enregistrement, les personnes qui se présentent doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant **soit** la carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, **soit** le permis de conduire **ou** le permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec **ou** encore le passeport canadien. Le certificat de statut d'Indien et la carte d'identité des Forces canadiennes peuvent aussi être présentés.

Donné à Thetford Mines, ce 6^e jour de juillet 2015.

M^e Edith Girard, OMA greffière de la Ville

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDARE DE L'ENSEMBLE DE LA VILLE DE THETFORD MINES.

Tenue d'un registre pour demander un scrutin référendaire, règlement n° 546

AVIS EST DONNÉ QUE :

1. Lors d'une séance régulière du Conseil tenue le 6 juillet 2015, le Conseil municipal a adopté le règlement n° 546 intitulé « **Règlement décrétant un emprunt de 600 750 \$ au fonds de roulement afin de neutraliser l'effet des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ, tel qu'annoncé au budget de l'année 2015** ».

Le Conseil est autorisé à affecter ces fonds au budget de la Ville pour l'année, étant donné la perte de revenus liée à l'application des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Thetford Mines peuvent demander que le règlement n° 546 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

3. Ce registre sera accessible de **9 h 00 à 19 h 00, le 15 juillet 2015**, au bureau de la Greffière, Hôtel de Ville, 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement n° 546 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de cinq cents (500). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement n° 546 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé dans la salle du Conseil, le 15 juillet 2015 à 19 h 01.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Greffière, 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines, les 8, 9, 10, 13 et 14 juillet 2015 de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 00, ainsi

que le 15 juillet 2015 de 9 h à 19 h, sans interruption.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui le 6 juillet 2015 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la Ville et être domiciliée depuis au moins six mois au Québec **et**
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Ville, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale :

- avoir été désignée par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 6 juillet 2015, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, et n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

PRENEZ NOTE que lors de la période d'enregistrement, les personnes qui se présentent doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant **soit** la carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, **soit** le permis de conduire **ou** le permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec **ou** encore le passeport canadien. Le certificat de statut d'Indien et la carte d'identité des Forces canadiennes peuvent aussi être présentés.

Donné à Thetford Mines, ce 6^e jour de juillet 2015.

M^e Edith Girard, OMA greffière de la Ville

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES

PROPOSITIONS POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE THETFORD MINES

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ QUE des soumissions cachetées et endossées relatives au projet « Propositions pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Thetford Mines »

Le taekwondo en sport-étude

«Des outils pour la vie» à l'école Saint-Louis

CLAUDIA FORTIER
claudia.fortier@tc.tc

THETFORD. Des élèves de 3e, 4e et 5e année de l'école Saint-Louis du secteur Black Lake présentaient, le 19 juin dernier, le résultat du projet «Des outils pour la vie». Les spectateurs ont ainsi pu admirer, entre autres, une démonstration de taekwondo et

des expositions selon le thème asiatique.

Ce projet est une initiative de la directrice de l'école, Isabelle Caron. Un total de 85 élèves participe à ce programme de sport-étude à raison d'une session par semaine. «C'est un sport qui me passionne depuis 27 ans et cela me permet donc de transmettre ses valeurs à travers l'école. On parle de valeurs de respect, humilité,

enseignement, connaissance de soi, endurance et résistance, franchise et entraide», a-t-elle raconté après l'une des trois représentations offertes lors de cette journée.

Ce projet était en développement depuis trois ans en parascolaire et l'an dernier, l'école a décidé de l'intégrer à leur grille-matière. «Les enfants trouvent cela très enrichissant. Quand je leur ai remis une médaille la semaine dernière,

ils ne pensaient pas être capables de persévérer autant, de réussir et même de se dépasser», explique la directrice.

Enfin, mentionnons que Mme Caron a bien l'intention d'étendre l'offre de ce programme à toute la Commission scolaire. Entre-temps, il sera accessible aux élèves de deuxième et troisième cycle de l'école Saint-Louis, une fois de plus, en septembre prochain.



Maître Isabelle Caron, au centre, entourée de ses élèves taekwondoïstes.

(Photo TC Media – Claudia Fortier)



Les élèves ont pu démontrer ce qu'ils ont appris cette année dans le cadre de ce projet.

(Photo TC Media – Claudia Fortier)

Thomas Chabot à Kansas City en août

Le jeune boxeur thetfordois en pleine campagne de financement

THETFORD. Thomas Chabot participera, du 5 au 8 août, à la 15e édition de «l'Annual Ringside World Championships» de Kansas City.

Celui dont l'objectif à moyen terme est de participer aux Olympiques de 2020 à Tokyo se présentera dans la division des juvéniles 132 livres lors de cet événement majeur le mois prochain.

«C'est très gros comme événement, lance Thomas Chabot. C'est l'événement mondial par excellence dans ce domaine. Ça rassemble des boxeurs amateurs de tous âges en provenance de partout sur la planète.»

L'adolescent s'envolera à destination de Kansas City accompagné de son entraîneur Stéphane Lachance du Club de boxe de

Robertsonville, ainsi que son père Constant Chabot. Ce dernier suit étroitement la carrière de son fils depuis ses débuts et agit à titre d'entraîneur depuis deux ans.

Évidemment, participer à des compétitions du genre entraîne son lot de dépenses. C'est pourquoi le Thetfordois de 15 ans est présentement à la recherche de financement afin de couvrir les frais de participation à une telle compétition, mais aussi, de poursuivre son rêve vers les Olympiques de 2020. Toute personne ou entreprise intéressée à contribuer peut contacter Constant Chabot au (418) 335-6629.

À ce jour, Thomas a 44 combats à son actif, dont 41 victoires et trois défaites seulement. Il détient quatre titres québécois et deux titres

canadiens. Il a été nommé deux fois meilleur boxeur du tournoi aux championnats canadiens, une première dans l'histoire de la boxe au Canada. De plus, Thomas a participé à deux combats de calibre international. (CF)



Une importante compétition attend Thomas Chabot à Kansas City.

(Photo TC Media – Jean-Hugo Savard)

seront reçues au bureau de la soussignée **jusqu'à 14 h, le 11 août 2015**. La Ville de Thetford Mines demande des soumissions pour effectuer la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Thetford Mines situé au 3415 chemin de l'Aéroport pour une durée de cinq (5) ans.

Les documents seront disponibles pour distribution au plus tard à partir du 15 juillet 2015, et ce, exclusivement à partir du site de SEAO (www.seao.ca); les frais établis par SEAO étant applicables. Les prix soumis devront être valides pour une période de 90 jours de calendrier après la date d'ouver-

ture des soumissions. Aucun dépôt de soumission n'est requis pour la présentation d'une offre.

Les soumissionnaires intéressés devront faire parvenir leur soumission à : Hôtel de ville de Thetford Mines, a/s M^e Edith Girard, greffière, 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines (Québec) G6G 5T3, et ce, **avant 14 h le 11 août 2015**. Les soumissions seront ouvertes en public dans la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville de Thetford Mines, le même jour, et au terme de la période de réception des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions, et se réserve le droit de les accepter en tout ou en partie.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 2^e jour de juillet 2015.

M^e Edith Girard, OMA greffière de la Ville

6317008

VILLE DE THETFORD MINES
| CITÉ RÉGIONALE

144, rue Notre-Dame Ouest, Case postale 489, Thetford Mines (Québec) G6G 5T3
418 335-2981 | www.ville.thetfordmines.qc.ca | infos@ville.thetfordmines.qc.ca